Comité des Fêtes
Saint-Martin-du-Var

VIDE GRENIER D'AUTOMNE

« DIMANCHE 11 OCTOBRE 2026 DE 8H00 À 17H00 »

RÈGLEMENT :

- Un seul exposant par emplacement,
- Chaque bulletin devra être rempli et remis lors de la permanence par la personne qui tiendra le stand, aucune inscription ne sera prise en compte pour une tierce personne,
- Aucun prêt de matériel (tables, tréteaux…) ne sera délivré,
- Les stands alimentaires, linge de maison et vêtements neufs ne sont pas autorisés,
- Il est permis de déballer les objets à partir de **7h00,**
- Les emplacements réservés et non occupés à 8h00 seront attribués à d'autres exposants,
- Le stationnement des voitures sur la route doit être écourté,
- Aucun stationnement ne sera toléré après 9h00. Des parkings sont à votre disposition Boulevard Michel MALAUSSENA et au Complexe sportif.
- Les participants devront laisser leur emplacement vide et nettoyé pour **18h00,**
- Les participants seront seuls responsables des accidents qui pourraient survenir du fait de l'occupation du domaine public, la commune déclinant toute responsabilité,
- Les organisateurs se réservent le droit de reporter la manifestation en cas d'intempéries,
- Tout participant s'engage à vendre uniquement des meubles ou objets personnels et à respecter la réglementation en vigueur.
- **Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser les photos prises pendant le vide grenier pour diverses publications.**

Extrait de la législation en vigueur : *"*Les particuliers qui participent de façon régulière à des ventes sans acquitter les obligations légales qui incombent aux commerçants, et en particulier l'inscription au registre du Commerce et des Sociétés exercent une activité para commerciales passible de sanctions, après contrôles*"*. ***Par conséquent, la personne inscrite sur ce bulletin certifie ne pas participer de façon régulière à des brocantes vide greniers.***

Certifie avoir pris connaissance du règlement municipal de la Foire et marché
Ainsi que des mentions légales relatives au traitement des données personnelles.

TOUTE PERSONNE QUI NE RESPECTE PAS CE RÈGLEMENT PEUT ÊTRE CONTRAINTE PAR LES ORGANISATEURS À QUITTER SON EMPLACEMENT

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : par mail : comitedesfetessmv@gmail.com
ou à déposer en mairie

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom* : Prénom* : Tél * :

Adresse* : ……E-mail :…….
**** (champs obligatoires)***

Nombre de mètres souhaités : **……**

Frais de participation : emplacement de 2 mètres minimum : 10 €
(Règlement à l'ordre du Comité des Fêtes à payer sur place à l'arrivée pour tous les exposants)

Fait à Saint-Martin-du-Var
Le :

Signature (précédée de la mention, « lu et approuvé »)

Attention : votre inscription ne sera validée qu'après réception du présent bulletin accompagné de la copie d'une pièce d'identité